UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

LYCÉE DESCARTES

ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DESCARTES

FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

NOM :

Prénom :

E-Mail : téléphone :

DATE DE NAISSANCE : JOUR MOIS ANNEE

CLASSE :

CHOIX DE LA OU DES ACTIVITES

- [ ] NATATION 13H30-14H30 CENTRE AQUATIQUE DU LAC
- [ ] VOLLEY-BALL 13H15-15H15 GYMNASE COLAS (possibliité de venir s'entrainer 1h ou 2h en fonction de votre emploi du temps)
- [ ] BADMINTON 15H15-17H GYMNASE COLAS
- [ ] VELO DE PISTE OU BMX 14H-16H VELODROME NATIONAL
- [ ] CROSS / RANIME TES BASKETS/ GYMNASIADES OU AUTRE EVENEMENT

COTISATION: 40 euros, un tee-shirt est offert lors de la première inscription

75 euros pour 2 lycéens de la même famillle. Un supplément de 70 euros est demandé pour les activités au Vélodrome (à régler par chèque ou passplus à l'AS du collège de la Couldre)

INSCRIPTION PONCTUELLE: 8 euros - Au cours de l'année possibilité de s'inscrire pour participer à un événement ou à une rencontre sportive.

MODE DE PAIEMENT : ☐ PASSPLUS ☐ CHEQUE A L'ORDRE DE "AS Lycée Descartes"

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) .....père, mère, tuteur ou représentant légal

-autorise ..... à participer aux activités de l'AS du Lycée Descartes,

- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre toutes dispositions utiles en cas d'accident,

- autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport organisés par l'U.N.S.S.

- autorise / n'autorise pas l'affichage et la publication (panneaux d'affichage de l'AS, site internet du lycée...) d'images (photos de groupes, podium, vidéos) réalisées lors d'activités de l'association sportive (entrainements, compétitions, fête de l'AS, Olympiades...).

signature du responsable légal

L'association est assurée par le contrat RAQVAM de la MAIF. Il est néanmoins possible de souscrire une garantie optionnelle « IA Sport+ ».

AS Lycée Descartes

retrouvez toute l'actualté de l'AS sur
http://www.lyc-descartes-montigny.ac-versailles.fr/
instagram: @unsslyceedescartesmontigny

UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

LYCÉE DESCARTES

ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DESCARTES

INFORMATIONS RELATIVES À LA PRISE DE LICENCE UNSS

Droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de
(a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié,
(b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et
(s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence.
L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS.
Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

ASSURANCE ET REGLEMENTATION

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport.
Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

NOM de l'élève licencié :

signature du responsable légal

ASD Lycée Descartes

retrouvez toute l'actualté de l'AS sur
http://www.lyc-descartes-montigny.ac-versailles.fr/
instagram: @unsslyceedescartesmontigny